

Monsieur COLLIAS Jacky
Kerfloch
56150 BAUD

Préfecture du Morbihan
Bureau de l'Environnement
Place du Général-de-Gaulle
56000 VANNES

A BAUD, le 27 mars 2017

Monsieur Le Préfet,

Je soussignée, Monsieur COLLIAS Jacky, exploitant agricole individuel, sollicite au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement l'autorisation d'augmenter l'effectif de volailles maximum mis en place sur le site d'élevage exploité au lieu-dit « Botper » en BAUD.

Cette demande résulte du projet de construction d'un second bâtiment d'élevage sur le site.

L'effectif maximum de l'élevage après projet sera de 40000 poules reproductrices, soit au maximum 40000 emplacements de volailles.

Le niveau de production envisagé pour l'atelier volailles sera soumis à Enregistrement au titre de la rubrique 2111-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

34 % des effluents d'élevage continueront d'être valorisés par épandage. Les deux prêteurs de terres actuels seront remplacés par un nouveau prêteur : le G.A.E.C. PAULIC.

66 % des effluents d'élevage feront l'objet d'un traitement par compostage au champ au lieu-dit « Roscoët » en BAUD, sur une parcelle mise à disposition par le G.A.E.C. PAULIC. Le produit normalisé sera repris pour commercialisation par une société sous contrat.

L'exploitation ne se situe pas dans une zone sensible.

L'ensemble des modifications apportées à l'élevage entraînant un changement notable et substantiel des conditions d'exploitation actuellement déclarées, je dépose dans vos services un dossier permettant de justifier la capacité globale de l'élevage et la conformité des conditions d'aménagement et d'exploitation par rapport aux dispositions réglementaires.

Le présent document est constitué des pièces suivantes :

- Guide technique de conformité,
- Demande d'enregistrement,
- Descriptif détaillé du projet d'élevage,
- Plans de l'élevage (points 1 à 3 de l'article R.512-46-4),
- Capacités techniques et financières,
- Notice justifiant du respect des prescriptions générales applicables à l'installation,
- Annexes.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Monsieur COLLIAS Jacky



I.3 DEMANDE D'ENREGISTREMENT

I.3.1 Identification du demandeur

DEMANDEUR	Monsieur COLLIAS Jacky (Exploitation individuelle)
MEMBRES	Monsieur COLLIAS Jacky
ADRESSE DU SIEGE	« Kerfloch » 56150 BAUD
S.I.R.E.T.	409 691 599 00016
ACTIVITES	Eleveur de volailles
TELEPHONE	06 80 25 15 40

I.3.2 Identification des installations

ADRESSE SITE D'ELEVAGE	« Botper » 56150 BAUD Section YR parcelle n°7
ADRESSE SITE DE COMPOSTAGE	« Roscoët » 56150 BAUD Section XB parcelle n°4
ACTE ADMINISTRATIF I.C.P.E.	Récépissé de Déclaration du 20 janvier 2015
CANTON DES SITES	PONTIVY
BASSIN VERSANT DES SITES	L'Evel (S.A.G.E. Blavet)
COMMUNES DU PLAN D'EPANDAGE	BAUD, LANGUIDIC, LANDEVANT et PLUVIGNER
BASSINS VERSANTS DU PLAN D'EPANDAGE	L'Evel (S.A.G.E. Blavet), le Pont du Roch, le ruisseau de la Demi-Ville et la rivière d'Etel et côtiers (S.A.G.E. Golfe du Morbihan et ria d'Etel)

I.3.3 Description du projet

Le projet consiste en une augmentation de l'effectif de volailles maximum et en la modification des conditions de gestion des effluents d'élevage.

L'élevage de poules reproductrice passera d'un effectif maximum mis en place de 20000 animaux à 40000 animaux après projet.

L'augmentation d'effectif sera possible par la construction d'un second bâtiment d'élevage sur le site.

La société exploitera une parcelle agricole pour le traitement des effluents. Les effluents du nouveau bâtiment seront traités par compostage au champ. Le produit fini (compost) sera repris et commercialisé par une société extérieure selon les modalités d'une convention de commercialisation de fientes avec litière transformées en engrais organique normalisé.

I.3.4 Activités : volume et classement par rubrique

La liste suivante a été établie à partir de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E. version 39-1, décembre 2016) définie par les articles R.511-9 et R.511-10 du Code de l'Environnement.

Les activités sur le site d'élevage sont les suivantes :

Monsieur COLLIAS Jacky « Botper » 56150 BAUD			
DESIGNATION DE L'ACTIVITE	RUBRIQUE NOMENCLATURE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
Activité d'élevage, vente, etc., de volailles ou de gibier à plumes , installations dont les activités ne sont pas classées à la rubrique 3660 et dont le nombre d'emplacement (40000 emplacements) est entre 30001 et 40000.	2111-2	Enregistrement	-
Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables , la capacité totale de stockage des silos (90 m ³) est inférieure à 5000 m ³ .	2160	Non classée	-
Stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 , la quantité stockée susceptible d'être présente (1.75 t) est inférieure à 6 t.	4718	Non classée	-

Note :

Les volailles et gibier à plumes sont comptés en emplacements : 1 animal = 1 emplacement.

Le rayon relatif à la consultation publique, défini par la rubrique n°2111-2 est de 1 km. La consultation publique concerne la commune de BAUD et LANGUIDIC et les autres communes du plan d'épandage LANDEVANT et PLUVIGNER.

Les activités sur le site de compostage, situé à plus de 2.3 kilomètres du site d'élevage, sont les suivantes :

Monsieur COLLIAS Jacky « Roscoët » 56150 BAUD			
DESIGNATION DE L'ACTIVITE	RUBRIQUE NOMENCLATURE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
Installations de compostage d'effluents d'élevage , la quantité de matières traitées (0.94 t/j) est inférieure à 3 t/j.	2780	Non classée	-